Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01012-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-01012

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Nombre de membres en exercice = 12
Présents = 11
Votants = 11

RÉUNION DU 19 FEVRIER 2026

CFU 2025 du lotissement NOGUEL

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Jérémy JAFFRÈS donnant procuration à Jean-Louis BONDU.

Absents :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Louis BONDU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le compte financier unique (CFU). Il est établi, à la clôture de l'exercice, à la fois par l'ordonnateur et par le comptable pour chaque budget. A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du NOGUEL fait apparaitre un déficit cumulé de 516 928,88 € qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Résultat
Résultats reportés (N-1)		*21 364,06 €*	*286 658,86 €*		*286 658,86 €*	*21 364,06 €*	*-265 294,80 €*
Opérations de l'exercice	*878 293,29 €*	*878 293,64 €*	*878 293,29 €*	*626 658,86 €*	*1 756 586,58 €*	*1 504 952,50 €*	*-251 634,08 €*
Totaux	*878 293,29 €*	*899 657,70 €*	*1 164 952,15 €*	*626 658,86 €*	*2 043 245,44 €*	*1 526 316,56 €*	*-516 928,88 €*
Résultats de clôture		*21 364,41 €*	*538 293,29 €*		*516 928,88 €*		*-516 928,88 €*
Restes à réaliser							
Résultats cumulés			*516 928,88 €*		*516 928,88 €*		*-516 928,88 €*

Monsieur Raphaël RAPIN, rapporteur entendu,

DÉLIBÉRATION

Monsieur le maire propose à l'assemblée la candidature de Madame Herveline CABON à la présidence.
Monsieur Raphaël RAPIN sort de la salle.
Madame Herveline CABON fait procéder au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 9 voix pour, 2 abstentions (Gérard LE GUEN et Jean-Louis BONDU).

Article 1 : Approuve le CFU du lotissement du NOGUEL 2025

Article 2 : Autorise le Maire à signer le CFU du lotissement du NOGUEL 2025

À Guissény, le 19 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSÉNY 29880

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BONDU